

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bellemaj-csvdc-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3b7122fad0b35efbab1a02eb>

Date d'obtention : 2025-10-28 16:28:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet une intervention rapide de la part des intervenants du milieu scolaire et des divers intervenants externes tel les policiers, la CS...

Elle se voit rassurante auprès des victimes.

Elle offre une marche à suivre, une procédure d'intervention facile à utiliser.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse SEXTO va me servir de guide afin de faire les bonnes interventions tant auprès des victimes que des possibles personnes prit en faute.

Elle me donnera confiance lors des interventions auprès des jeunes en sachant le cadre légal et que rapidement la direction d'école supporte et intervient dans l'intervention ainsi que les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les bonnes questions auprès des jeunes.

M'assurer de ne jamais voir des images, des photos de la situation.

Bien informer les jeunes de la démarche légale que je vais faire avec eux.